

Questions au Feuilleton

LA POSITION DU MINISTRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Ce n'est pas moi qui tente de convaincre les autochtones que cette procédure n'est que de la frime. Ce sont eux-mêmes qui l'affirment par la bouche de leurs diverses associations.

Je me tourne vers le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans le document dont j'ai parlé tout à l'heure, le ministre précise que le regroupement des programmes économiques s'adressant aux autochtones va se faire presque immédiatement. Vendredi dernier, les chefs autochtones ont dit du ministre qu'il n'était pas digne de confiance, car il ne les avait pas avisés de ce nouveau programme. Pourquoi le ministre procède-t-il de cette façon sans mettre au courant les chefs autochtones du pays?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis persuadé que le député est au courant de l'existence du groupe de travail sur le développement économique du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'il n'ignore pas les recommandations qui ont été présentées. Je voudrais me reporter à l'une d'elles.

On a proposé la notion d'une seule agence qui avait été mise de l'avant par le Conseil consultatif sur les Indiens de l'Ontario, en février 1985. En juin 1987, dans sa résolution, l'Assemblée des premières nations a signalé que les initiatives fédérales jusqu'à maintenant n'avaient fait que nuire davantage aux premières nations par des politiques compliquées, qu'on manquait de vision, qu'il existait des conflits de compétence, et que les ministères fédéraux chargés de favoriser le développement économique des premières nations étaient incapables de coordonner leurs activités.

Je suppose, monsieur le Président, que le député se reporte à une note préparée à mon intention. Je ne l'ai pas vue, et j'ignore ce dont il parle. Je tiens à lui dire que, de concert avec mon collègue et d'autres collègues, nous devons nous pencher sur les désirs et les besoins des Indiens en matière de développement économique. C'est exactement ce que le gouvernement va faire.

M. le Président: J'aimerais signaler à la Chambre que je vais permettre une autre question.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE DES AUDIENCES DE COMITÉ

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité permanent de la justice et du solliciteur général. Peu importe ce qu'ils pensent de la peine capitale, tous les Canadiens désirent une réforme immédiate de notre système de justice pénale, surtout en ce qui concerne les sentences et la libération conditionnelle. Le président a signalé que son comité étudierait ces questions et formulerait des recommandations.

Étant donné les préoccupations qui ont été exprimées à la Chambre et dans tout le Canada pendant le débat sur la peine capitale et le fait que le ministre de la Justice a dit lui-même

que les Canadiens avaient perdu confiance dans notre système de justice pénale, le président peut-il promettre à la Chambre de commencer les audiences et l'étude de ces questions immédiatement?

• (1530)

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à cette importante question, intérêt que partagent bon nombre de Canadiens, comme il l'a dit lui-même.

J'ai écrit le mois dernier à des centaines de particuliers et de groupes qui travaillent dans le domaine de la justice pénale. Je les ai invités à présenter des mémoires à notre comité avant la fin de septembre.

Si l'on constate que la Chambre siégera probablement pendant plusieurs semaines cet été, je convoquerai certainement une réunion du comité sous peu pour que nous puissions entreprendre l'important travail qui nous attend.

M. Lewis: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je voudrais revenir aux affaires courantes et aux questions inscrites au *Feuilleton*.

A cette étape de nos délibérations aujourd'hui, ma documentation était incomplète. Je sais que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) était mécontent d'avoir attendu en vain les réponses que je devais lui fournir. Je m'étais cependant engagé à répondre à ces questions et je suis maintenant prêt à le faire si la Chambre accepte que nous revenions aux affaires courantes.

M. le Président: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 148, 150, 152, 154 et 155.

[Texte]

L'IMPACT DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES SUR L'ENVIRONNEMENT

Question n° 148—M. Caccia:

1. Au cours de l'année financière 1986-1987, le budget du ministère de l'Environnement prévoyait-il des fonds à l'évaluation de l'impact des produits antiparasitaires sur l'environnement et, dans l'affirmative, combien?

2. Au cours de l'année financière 1987-1988, le budget a-t-il été augmenté et dans l'affirmative, a) de combien, b) comment le budget sera-t-il dépensé et, plus particulièrement, augmentera-t-on le nombre d'années-personnes et quels sont les postes précis, les responsabilités et le nombre d'années-personnes en cause, c) l'augmentation représente-t-elle (i) de l'argent frais (ii) un redéploiement interne de budgets actuels et, dans l'affirmative, quels programmes et années-personnes seront affectés, d) de quelle manière le budget sera-t-il affecté (i) à la recherche (ii) aux traitements des hommes de science (iii) au personnel de soutien (iv) aux voyages (v) aux autres aspects?